



## SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI

### Fonds Opération Enfant Soleil - Volet Immobilisations

*Le Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité et contribuer à la réalisation de projets pour tous les enfants du Québec.*

#### AXE DE FINANCEMENT

- Aménagement de locaux et d'espaces dédiés à la clientèle pédiatrique.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un établissement de santé reconnu et régi par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- Être dédié minimalement à 80 % à la clientèle pédiatrique;
- Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité.

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- La réponse aux besoins du milieu;
- Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- Le niveau d'expertise de l'organisation;
- La présentation d'un dossier complet incluant toutes les pièces justificatives demandées.

#### CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- **Montant forfaitaire** accepté conjointement entre Opération Enfant Soleil et le MSSS.

## CLAUSES D'EXCLUSION

- Les projets réalisés dans les régions de **Québec, Montréal et Estrie**;
- Les frais de fonctionnement;
- Les salaires;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les demandes provenant de particuliers ou dans un but personnel;
- Les projets ne répondant pas à la mission du fonds.

## ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt d'une demande entre le 1er septembre et le 15 octobre de l'année courante via le formulaire en ligne;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil et annonce publique de l'octroi;
7. Réalisation du projet;
8. Réclamation des fonds (*graduellement ou en totalité*) sur présentation des factures et des pièces justificatives
9. Reddition de compte à fournir annuellement via le formulaire en ligne, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Cindy Marcoux  
Technicienne à l'administration des octrois  
[octrois@operationenfantsoleil.ca](mailto:octrois@operationenfantsoleil.ca)  
1 877 683-2325, poste 151